**Projet de loi portant modification d'une disposition en matière d'impôts directs**

Le présent projet de loi s'inscrit dans le cadre des initiatives annoncées par le Gouvernement dans le domaine du logement. L’objectif est de dynamiser l’offre sur le marché du logement en favorisant la mobilisation de terrains bâtis et non bâtis. Ce projet de loi devrait permettre une mobilisation accrue de terrains disponibles pour l’habitat.

L'objectif du présent projet de loi est de créer, de manière temporaire, sur dix-huit mois, un climat fiscal avantageux à la vente de terrains et d'habitations. En effet, sera mise en place une imposition de la plus-value immobilière réalisée dans le cadre du patrimoine privé au 1/4 du taux global pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017. Le champ d'application des mesures se limite aux opérations réalisées sur des immeubles bâtis et non bâtis qui font partie du patrimoine privé des contribuables.

La mesure projetée n'aura pas de répercussions budgétaires en ce sens que la moins-value fiscale sera compensée par l'augmentation en transactions immobilières et ainsi des recettes de droits d'enregistrement plus élevées.